

Rapport trimestriel de l'Ombudsman de l'Archidiocèse de Montréal

17 août 2021

Rapport no.1 de l'Ombudsman - 2021-08-17

## Sommaire:

Le rapport de l'Ombudsman de l'Archidiocèse de Montréal vient d'être déposé le 17 août 2021. Il comporte notamment l'analyse de 45 plaintes formelles, dont 26 liées à des abus. De ce nombre, 22 concernent des abus sexuels qui se sont déroulés des années cinquante à ce jour. Treize plaintes concernant majoritairement des problèmes entre des employés et des membres du clergé ont été envoyées à l'Office du personnel pastoral. Finalement, six plaintes de nature variées ont été envoyées au Vicaire général. Ces dernières ne visent pas des membres du clergé, mais sont plutôt en lien avec la tenue de cimetières, des funérailles ou des recherches généalogiques.

De plus, l'Ombusman a reçu un nombre important d'appels ne constituant pas ou pas encore une plainte formelle.

## Rapport de l’Ombudsman de l’Archidiocèse de Montréal

17 août 2021

Ce rapport est le tout premier depuis mon entrée en fonction le 5 mai dernier 2021. Ce rapport est public et sera mis à la disposition du grand public via le site Web de l’Archidiocèse.

Durant ces trois mois, j’ai eu de nombreux appels de personnes qui ont souffert énormément en raison des abus dont ils ont été victimes de la part de membres du clergé, de membres des communautés religieuses ou de leurs employés. Écouter leur souffrance est une part importante du travail de l’Ombudsman.

### Les conséquences des abus

Avant de vous faire part de mon rapport plus statistique, permettez-moi de vous donner un bref aperçu de ce qu’ont vécu les personnes qui m’ont contactée et des conséquences soit des abus eux-mêmes, soit de les avoir révélés à leurs proches.

#### Les abus des années 1950 – 1970 :

Il ressort des plaintes reçues que les collèges de cette époque (1950 – 1970), milieux fermés, favorisaient l’abus quasi institutionnel sur une clientèle captive. Il était fort difficile pour ces jeunes garçons d’éviter leur agresseur et toute velléité de tentative de leur part pour se défendre leur coûtait cher en abus supplémentaire : abus d’autorité, abus au niveau scolaire, abus physique et sexuel<sup>1</sup>.

Les abus de cette époque sont marqués par l’impunité des membres du clergé qui jouissent alors du bénéfice de l’aura de l’Église catholique que nul ne saurait alors critiquer. Les victimes ne peuvent que rarement compter sur le soutien de leurs proches lors de révélations. J’ai été ahurie et passablement atterrée du nombre d’hommes qui, non seulement n’ont pas été crus lorsqu’ils en ont parlé à des proches, mais qui se sont aussi parfois fait battre par leur père pour avoir dit de telles choses.

---

<sup>1</sup> 15 des 22 plaintes reçues à ce jour pour abus sexuel (ou 63,69%) appartiennent à cette époque, soit des années cinquante au début des années soixante-dix.

Les abus de cette époque sont aussi marqués par des circonstances familiales qui font que les révélations n'auront pas lieu puisque le père ou la mère travaille pour la communauté religieuse. La survie économique de la famille dépend du silence de ces enfants.

### Le secret :

En matière d'abus sexuel, les victimes de toutes les époques confondues portent aussi le fardeau du secret des abus dont elles ont été victimes. Je souligne le courage de cet homme qui, passé l'âge 70 ans, m'a téléphoné pour me révéler les abus dont il avait été l'objet. Il n'en avait jamais parlé à qui que ce soit avant moi. D'autres m'ont téléphoné « en cachette » de leurs proches, c'est dire le lourd héritage qu'est le leur, quarante, cinquante, voire soixante ans après les abus dont ils ont été victimes.

« *Je suis désolée de ce qui vous est arrivé* »

S'il est une constante, c'est la réaction spontanée qui s'est répétée à de multiples reprises de la part des plaignants et plaignantes lorsque je leur disais que j'étais désolée de ce qui leur était arrivé. « *Vous êtes la première qui me dit cela.* » Ces personnes ont besoin d'être réconfortées et confortées dans les sentiments qui sont les leurs. En ce sens, il sera nécessaire qu'un officier de l'Eglise leur dise aussi « Je suis désolé ».

### Les conséquences :

Aucune des victimes, hommes ou femmes, à qui j'ai eu le privilège de parler n'est sortie totalement indemne de ce qu'elles ont vécu. Dans certains cas, elles ont trouvé refuge dans la toxicomanie, dans d'autres une piètre estime d'elles-mêmes a favorisé qu'elles aient des conjoints violents. D'autres ont connu de grands moments de dépression ou d'anxiété. L'une d'entre elles, une femme, m'a dit « j'étais comme morte ». Toutes sont restées avec des images en tête dont elles voudraient se débarrasser que ce soit d'avoir été dénigrées, battues ou abusées sexuellement.

Quant aux Orphelins de Duplessis, aux abus dont ils ont été l'objet, s'ajoute le fait d'avoir été peu ou pas scolarisé, d'avoir eu pour certains d'entre eux à se débarrasser une fois adulte de faux diagnostic médicaux, et dans certains cas avoir été l'objet d'électrochocs

pour s'être rebellés. Certains m'ont rapporté avoir eu la chance de trouver un conjoint ou une conjointe solide qui les ont appuyés et leur ont permis d'avoir une « *bonne vie* » malgré leur triste passé.

## Les plaintes par catégorie :

### Les plaintes d'abus :

Les plaintes d'abus concernent tant les :

- abus psychologiques y compris les abus de pouvoir et la misogynie;
- abus financiers;
- abus physique;
- abus sexuel.

Dans ce dernier, cas, nous y retrouvons des plaintes qui couvrent l'exhibitionnisme, la pornographie, les avances ou propositions sexuelles non désirées, la masturbation de groupe, les contraintes à la fellation, à la masturbation, la version masculine du tribadisme, la pénétration vaginale et la sodomie.

Dans un cas, l'agression fut tellement violente que des chirurgies furent nécessaires par la suite.

### Le nombre de plaintes d'abus :

À ce jour, j'ai reçu 29 dénonciations relatives à des abus. De ce nombre, le Comité consultatif chargé de l'étude des plaintes d'abus a été saisi de 26 plaintes formelles<sup>2</sup>. De celles qui ont été traitées<sup>3</sup>, 16 ont été retenues, 3 rejetées et 3 fermées par manque d'information.

---

<sup>2</sup> Le nombre de plaintes n'est pas nécessairement représentatif du nombre d'appels reçus de victimes. Certaines ont choisi de ne pas porter plainte ou réfléchissent encore à l'opportunité de ce faire. Par contre, certaines victimes sans vouloir porter plainte, désiraient que leur cas soit inclus dans mes statistiques ce qui a été fait.

<sup>3</sup> En raison des vacances estivales, le Comité a fait relâche durant trois semaines et s'apprête à reprendre ses travaux.

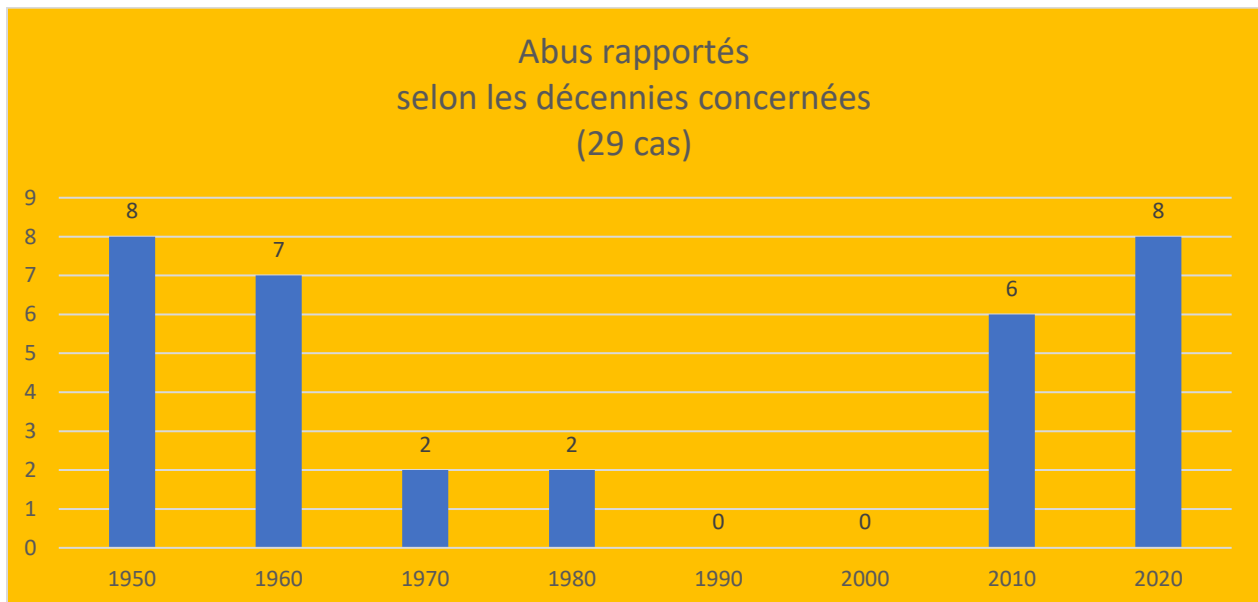
Dans sept plaintes retenues, des enquêtes ont été recommandées par le Comité et sont présentement en cours ou sur le point de débiter. Les enquêtes sont toutes confiées à la firme externe Quintet.

Dans huit dossiers, une lettre a été envoyée aux communautés religieuses visées leur demandant plus d'informations et le cas échéant, de faire enquête. Certaines de ces communautés se sont montrées plus coopératives au processus que d'autres.

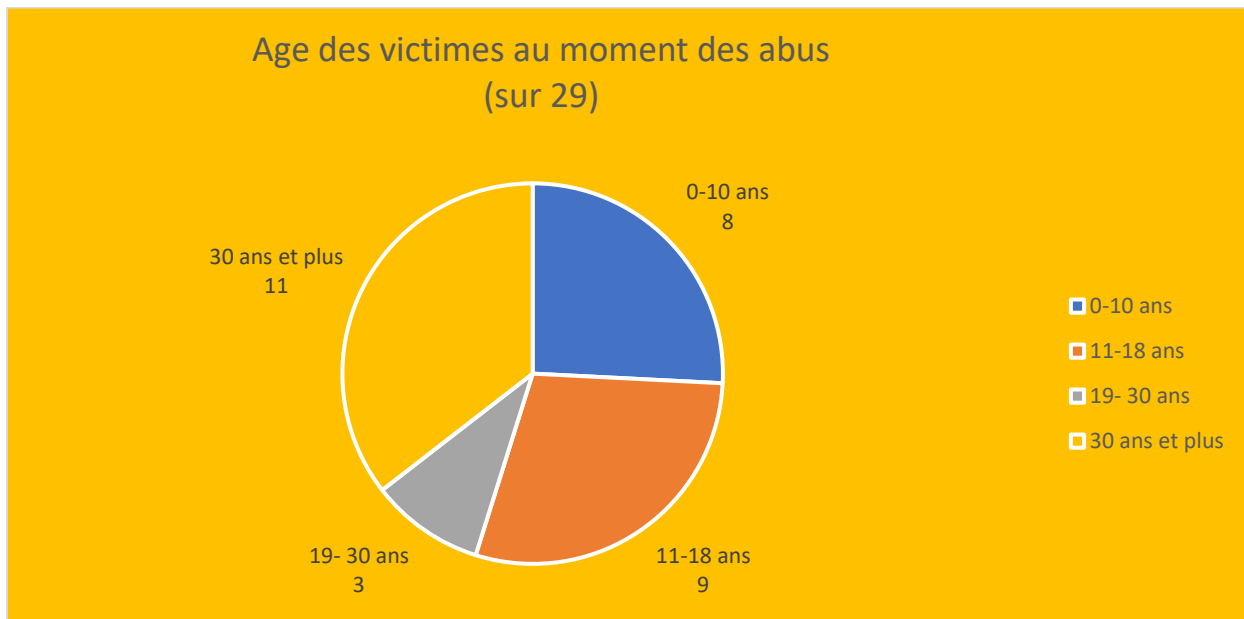
### Les personnes visées par les plaintes :

Des personnes visées par des plaintes d'abus, 26 étaient des religieux, soit 16 membres de communautés religieuses, 10 membres du clergé et 3 laïcs employés de communautés religieuses.

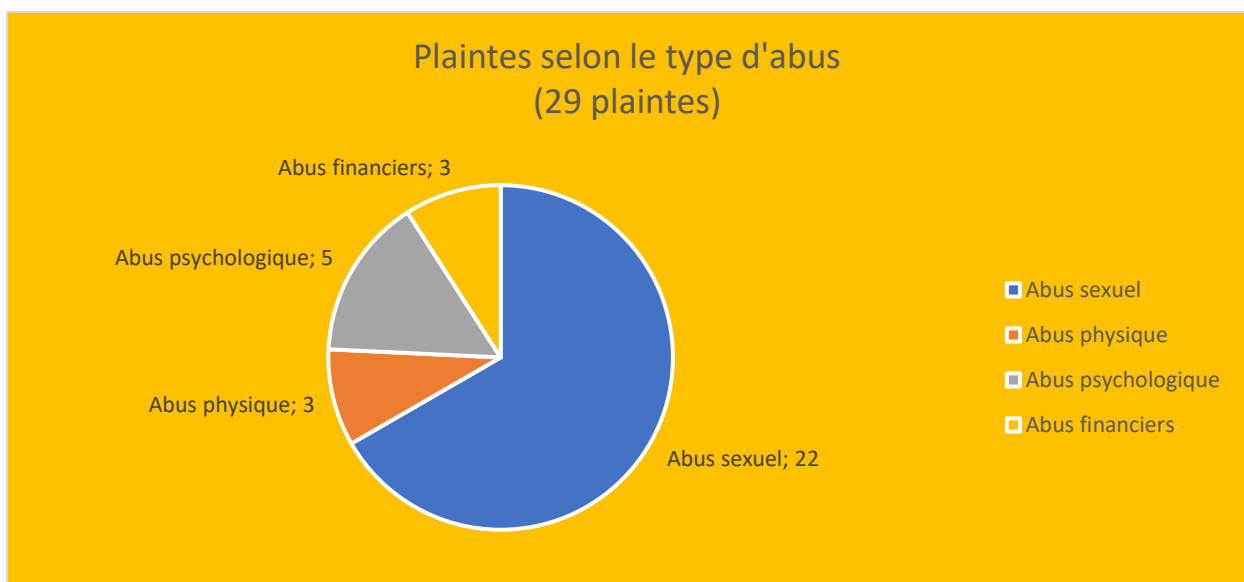
Les plaintes visent des événements qui se sont déroulés des années cinquante à nos jours et certains abus chevauchent deux décennies.



L'âge des victimes au moment des abus va des enfants d'âge primaire aux adultes de plus de 80 ans. Il est à noter que dans les d'abus répétés, les victimes peuvent se retrouver dans plus d'une catégorie d'âge.



Le type d'abus visé par les plaintes<sup>4</sup> :

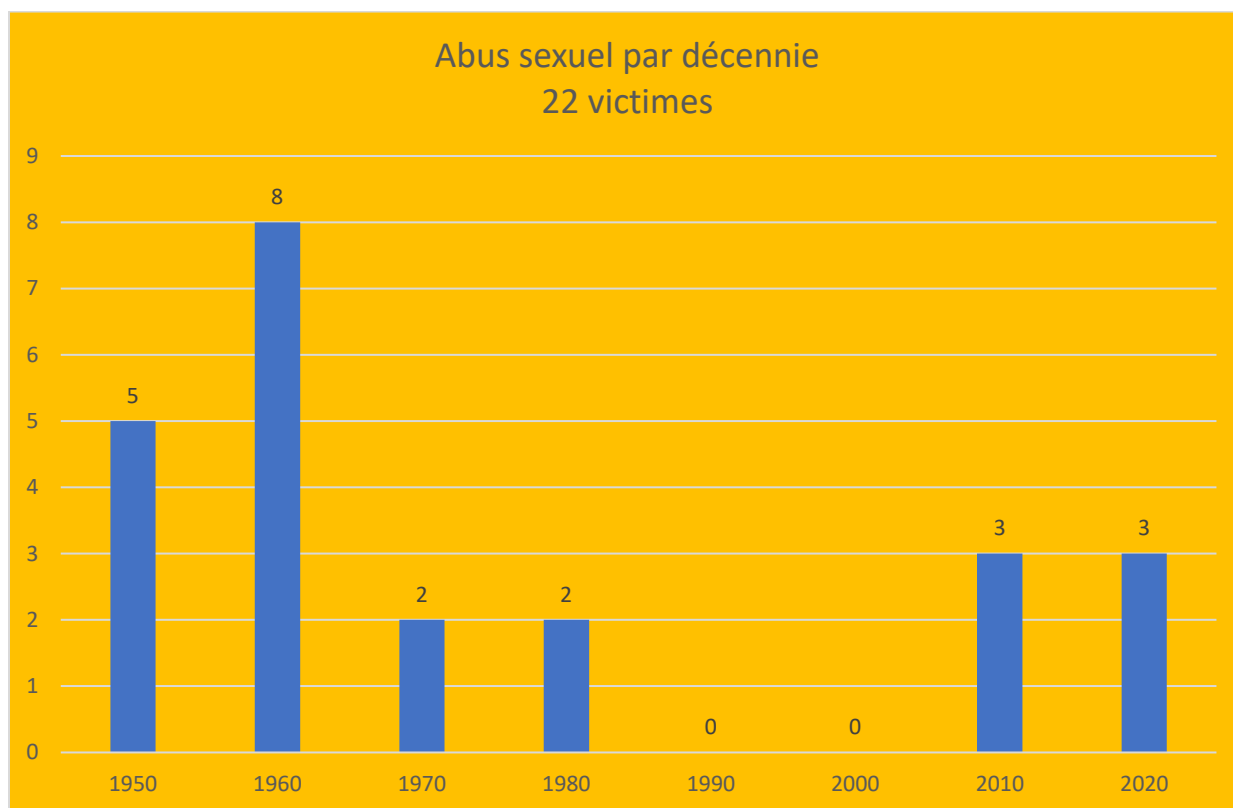


<sup>4</sup> Il est à noter qu'une plainte peut comporter plus d'un type d'abus.

Dans le cas d'abus sexuel et d'abus physique, **31,3%** des victimes ont été victimes d'abus de façon répétée.

Les plaintes d'abus sexuel prises par décennie, semblent illustrer une baisse en comparaison avec les années 1950-70. Mon arrivée en poste est trop récente pour qu'il soit possible d'en inférer quoi que ce soit.

Autre changement de paradigme, contrairement aux victimes des années 50-70 qui sont toutes mineures, les plaignants(e)s dans les cas d'abus sexuel des années 2010 et 2020 sont tous des adultes au moment des abus dont ils ont été l'objet. Mais encore une fois, il faut éviter d'en tirer des conclusions trop hâtives.



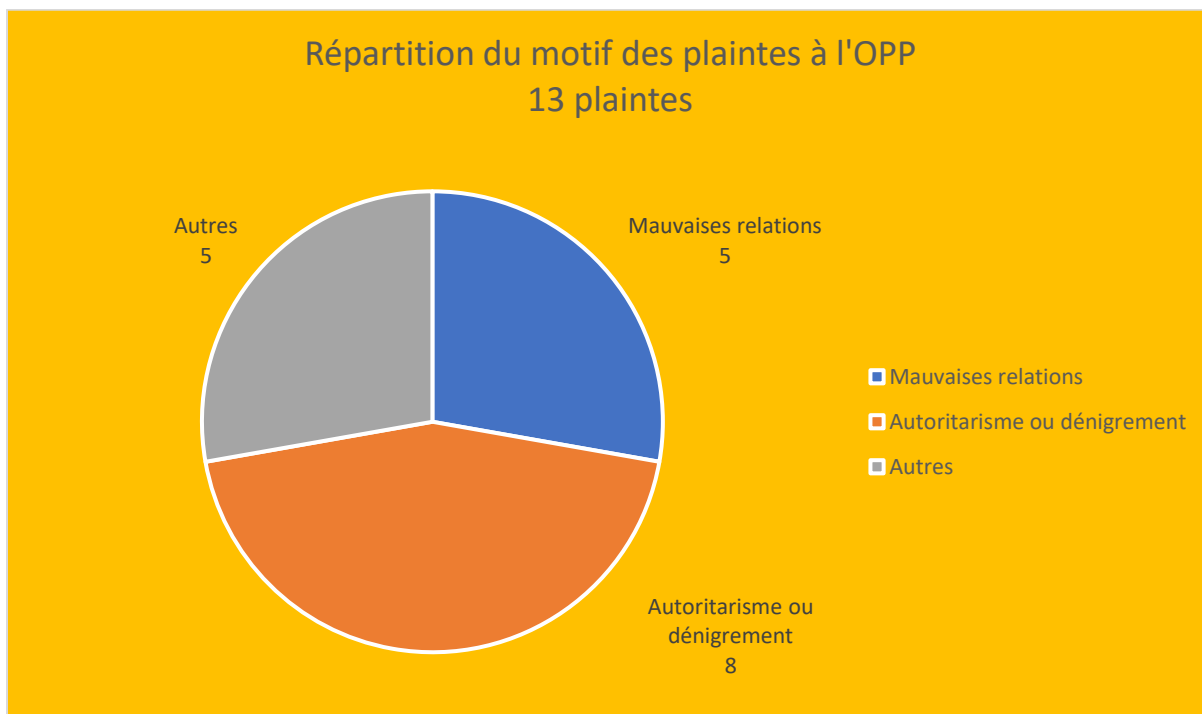


Les abus, qu'ils soient sexuels, physiques ou psychologiques perpétrés durant les années cinquante et soixante l'ont été majoritairement par des membres des communautés religieuses<sup>5</sup>.

### Les plaintes qui relèvent de l'Officie du personnel pastoral (OPP) :

L'OPP est saisi de 13 plaintes (sur 45 plaintes toutes catégories confondues). Elles visent majoritairement des difficultés entre le personnel et des membres du clergé. Quant aux autres, elles visent l'application de la *Loi sur les fabriques*.

Les vacances estivales ont retardé le traitement d'une bonne portion d'entre elles et elles devraient l'être dans les prochaines semaines.



<sup>5</sup> Toutes les plaintes qui réfèrent à des événements ayant eu lieu durant les années cinquante ont été commises par des membres des communautés religieuses (abus sexuel, physique ou psychologique). 70% des abus commis durant les années soixante l'ont également été par des membres des communautés religieuses.

## Les plaintes qui relèvent du Vicaire général :

Le Vicaire général a été saisi de 6 plaintes (sur 45 plaintes toutes catégories confondues) de natures variées :

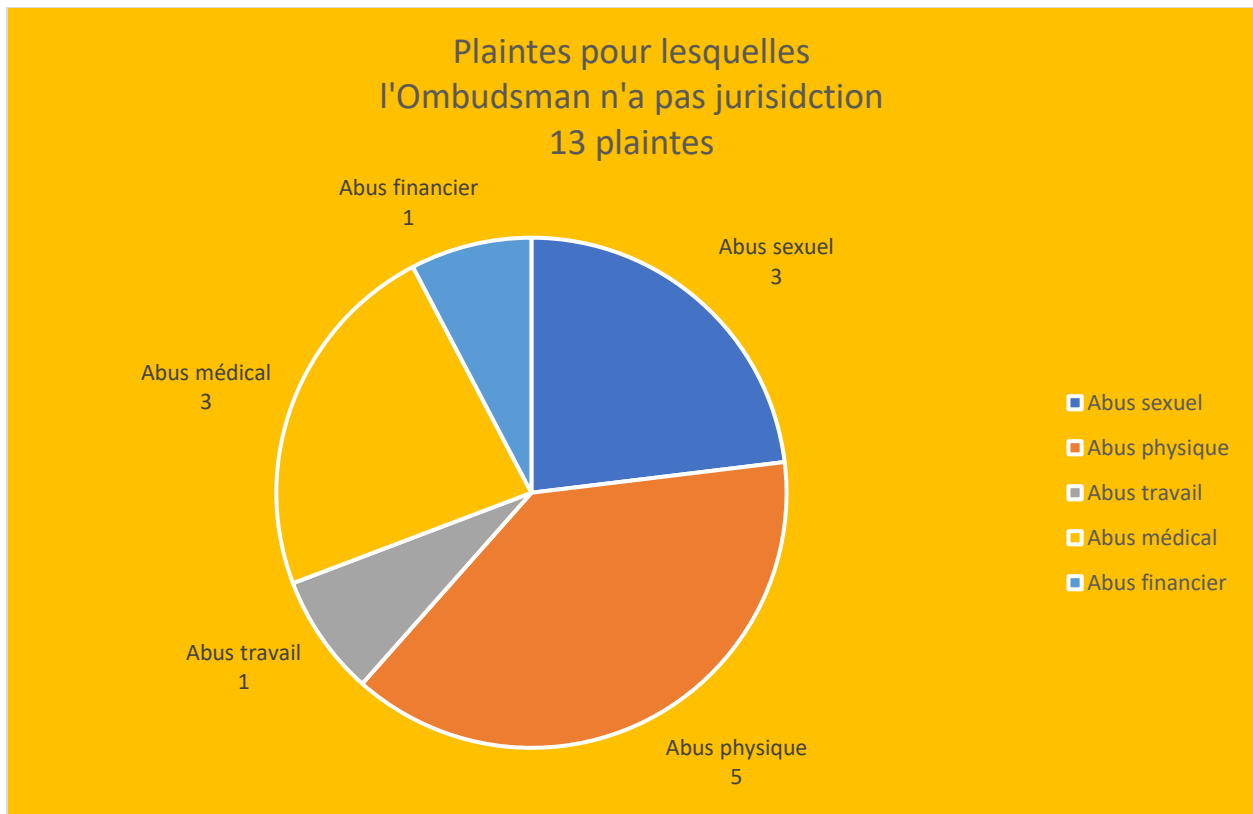
- problèmes liés à des funérailles qui ne concernent pas des membres du clergé;
- problèmes liés à des cimetières;
- recherche généalogique;
- ...etc.

Deux ont déjà été traitées à la satisfaction des plaignants, les autres le seront sous peu, victimes elles aussi de la période estivale.

## Les autres demandes faites à l'Ombudsman:

### Les plaintes qui ne relèvent pas de la juridiction de l'Ombudsman :

Nous retrouvons ici des plaintes envers des membres des communautés religieuses sur lesquelles je n'ai pas juridiction puisque les personnes visées par les plaintes ne relevaient pas (dans le cas de personnes décédées) ou ne relèvent pas de l'Archidiocèse de Montréal. Dans ces cas-là, j'ai dû à regret décliner compétence, mais je les ai référées au diocèse concerné.



### Les autres plaintes ou demandes reçues :

En ma qualité d'Ombudsman., je reçois aussi des demandes qui ne relèvent pas uniquement du processus de plainte au sens strict du terme. J'ai regroupé ces demandes dans les catégories qui suivent.

### Les mesures liées à la Covid :

Trois demandes qui furent reçues concernent les mesures sanitaires liées à la Covid que ce soit pour ou contre ces mesures.

### Les orphelinats:

Deux personnes, qui ne sont pas orphelins de Duplessis, voulaient de plaindre du traitement qu'ils ont subis dans d'autres orphelinats.

## Les pensionnats autochtones :

Suite aux macabres découvertes faites durant l'été de moult cimetières anonymes, il ne me serait pas possible de déposer mon rapport d'Ombudsman dans aborder la question des pensionnats autochtones.

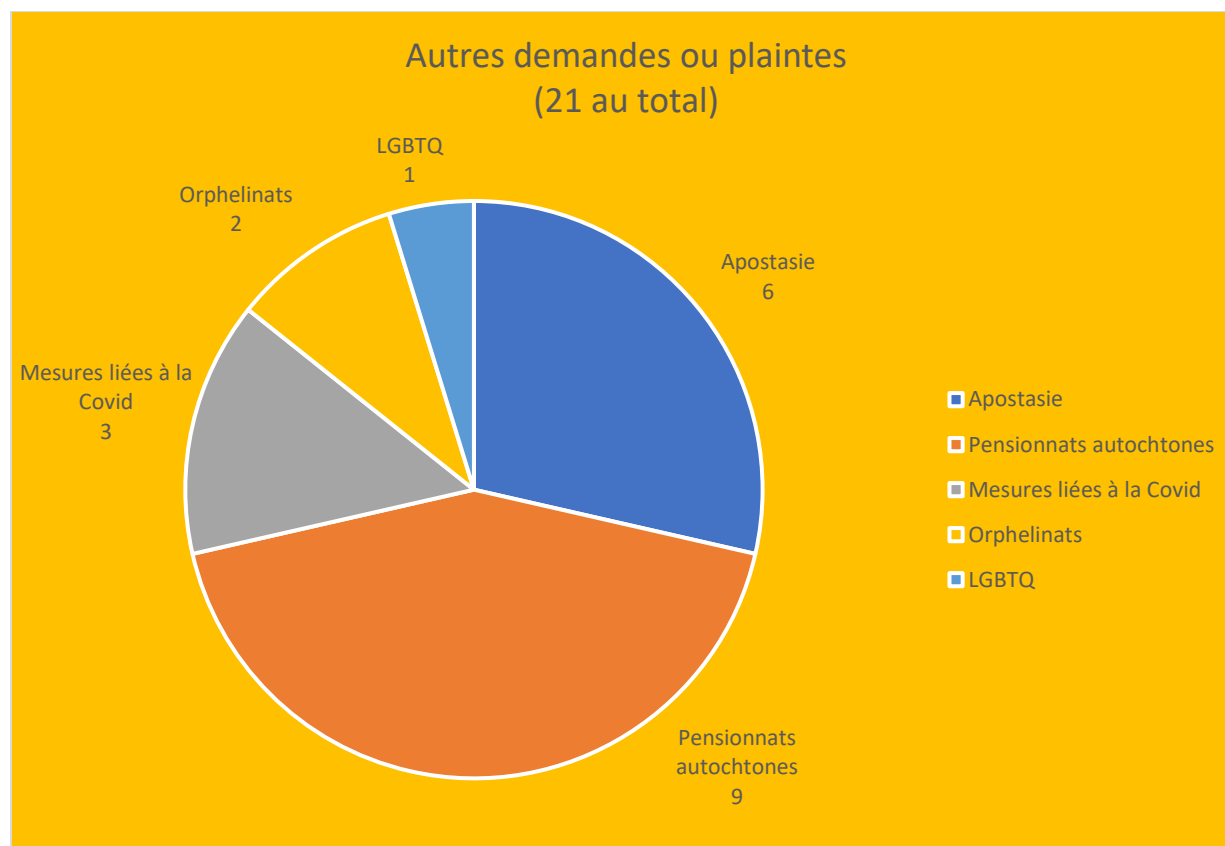
J'ai reçu des courriels et des appels (neuf au total) dénonçant les atrocités dont ont été victimes les peuples autochtones. À tous, j'ai partagé que je comprenais leur sentiment et que je le partageais. Je joins donc ma voix aux leurs pour indiquer à tous les membres des peuples autochtones que je les soutiens dans leur quête de vérité.

La plupart de ces courriels réclamaient des excuses publiques de l'Église catholique, soit notamment de la part de chacun des évêques du Québec personnellement, mais surtout de la part du Pape.

## Les demandes d'apostasie :

Ces missives ou ces appels comprenaient parfois des demandes d'information sur le processus à suivre pour apostasier. D'autres communiquaient avec moi pour ce faire, sans référence aux pensionnats. Toutes ces personnes ont reçu l'information demandée pour les aider dans leurs démarches, soit six au total.

En résumé, les autres demandes ou plaintes se subdivisent comme suit :



## Conclusion :

Trois mois est une courte période pour la mise en place d'un nouveau processus de plainte et la mise en œuvre de nouveaux protocoles. Les divers intervenants sont encore en période de rodage et à s'arrimer afin que l'information circule facilement et prestement. J'envisage et j'espère que d'ici la fin septembre le processus devrait fonctionner sans ratés technologiques ou temporels.

J'espère que le présent rapport encouragera d'autres victimes à porter plainte afin que les abus cessent une fois pour toutes.

Me Marie Christine Kirouack, *Ad.E.*

Ombudsman pour l'Archidiocèse de Montréal